



1 . Identification du produit et de l'entreprise

Fournisseur/Manufacturier: Lexmark International, Inc.
740 West New Circle Road
Lexington, Ky 40550

Description :

Numéros de référence (PN) :

| | |
|--|-----------|
| Programme de retour cartouche de toner (Jaune) | C540A1YG |
| Programme de retour cartouche de toner longue durée (Jaune) | C540H1YG |
| Cartouche d'encre en poudre longue durée (Jaune) | C540H2YG |
| Programme de retour cartouche de toner très longue durée (Jaune) | C544X1YG* |
| Programme de retour cartouche de toner très longue durée (Jaune) | C544X2YG* |
| Programme de retour cartouche de toner très longue durée (Jaune) | C544X4YG* |
| Unité de développement (Jaune) | C540X34G |
| ** C544, X544 Seulement | |

Pour toute question liée à la compatibilité imprimante/cartouche, consulter www.lexmark.com

Application : Imprimante Laser C540, C543, C544, X543, X544

Information: 1-859-232-3000

Urgence: 1-859-323-3333

2 . Information sur les composants

| Nom | % | Numéro CAS | OSHA PEL | ACGIH TLV |
|----------------------------------|---------|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Polymère de styrène et acrylique | 75 - 88 | Secret de fabrication NJTSRN 80100451-5038 | Aucune | Aucune |
| Cire | 5 - 10 | Secret de fabrication NJTSRN 80100451-5039 | Aucune | Aucune |
| Pigment | 1 - 5 | Secret de fabrication NJTSRN 80100451-5044 | Aucune | Aucune |
| Silice amorphe (modifiée) | 1 - 5 | Secret de fabrication NJTSRN 80100451-5015 | Aucune | Aucune |
| Agent de contrôle de charge | 1 - 5 | Secret de fabrication NJTSRN 80100451-5040 | Aucune | Aucune |
| Dioxyde de titane | 0.1 - 1 | 13463-67-7 | 15 mg/m ³ 8 heures MPT | 10 mg/m ³ 8 heures MPT |

3 . Identification des dangers

| | |
|------------------------------|---|
| Statut des risques | : Principales voies d'exposition: Inhalation de poussières, contact avec la peau. |
| Inhalation | : Faible toxicité aiguë par inhalation. Comme pour toute exposition à des concentrations élevées de poussière, une irritation légère des voies respiratoires est possible. Exposition improbable dans le cadre de l'utilisation prévue. Chronique : Aucuns changements indésirables au niveau des poumons découlant de cette accumulation. L'exposition est peu probable avec l'utilisation prévue. |
| Contact avec la peau | : Non irritant. Faible toxicité cutané. Ne pose aucun risque de sensibilité cutané. |
| Contact avec les yeux | : Le toner peut constituer un irritant mécanique. |
| Ingestion | : Faible toxicité aiguë par voie orale. |

4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

| | |
|---------------------------------|--|
| Inhalation | : En présence de symptômes tels qu'une difficulté respiratoire ou une toux persistante, éliminez la source de contamination et amenez la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, consultez un médecin. |
| Contact avec la peau | : Lavez à l'eau savonneuse. En cas d'irritation, consultez un médecin. |
| Contact avec les yeux | : Ne pas frotter les yeux. Rincez immédiatement et abondamment à l'eau. Retirez les verres de contact et continuez à rincer les yeux à l'eau pendant 15 minutes. Si l'irritation se développe ou persiste, consultez un médecin. |
| Ingestion | : Ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. |
| Conditions aggravantes | : L'exposition à des concentrations élevées de poussières en suspension, y compris de toner, peut aggraver des difficultés respiratoires existantes. |
| Note au médecin traitant | : Aucun antidote particulier. |

5 . Mesures de lutte contre l'incendie

| | |
|--|--|
| Point d'éclair | : Solide, sans objet. |
| Température d'auto-inflammation | : Sans objet. |
| Limites d'inflammabilité | : Indéterminé. |
| Moyens d'extinction | : Dioxyde de carbone, pulvérisation d'eau ou de brouillard, produit chimique secs ou mousse. |
| Produits de combustion dangereux | : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, et substances organiques non identifiées. |
| Dangers spéciaux en cas d'exposition | : Comme de nombreuses substances finement divisées, la poussière de toner, en concentrations élevées peut former un mélange explosif dans l'air qui, au contact d'une flamme, peut entraîner l'explosion de la poudre. |
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complète, y compris un appareil respiratoire autonome. |
| Code NFPA | : Santé:1 Inflammabilité:1 Réactivité:0 |
| Classification HMIS | : Santé:1* Inflammabilité:1 Réactivité:0 |

6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Non requise pour l'utilisation prévue de l'imprimante.
- Précautions environnementales** : L'élimination du produit est soumise aux réglementations en vigueur dans le pays, l'état, la région ou la province.
- Méthodes de nettoyage** : Si vous renversez du toner et s'il se forme un nuage de poussières, éliminez toutes les sources d'inflammation telles que les étincelles, les flammes nues ou les décharges d'électricité statique afin d'éviter l'inflammation de la poussière. Lors du nettoyage, évitez la formation de poussière. Éliminez le débordement avec une pelle à poussière et un balai non métallique. Enfermez les déchets. Pour éliminer du toner que vous auriez renversé, il peut être utile d'employer une poudre de nettoyage perméable à l'huile.

7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Éviter de générer la poussière du produit. Afin d'éviter d'endommager les cartouches et le contact accidentel avec le toner, garder hors de la portée des enfants.
- Entreposage** : Ranger dans un endroit frais et sec. Ranger à l'abri des matériaux oxydants.

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Mesures techniques** : Non requis. Utiliser dans un endroit bien ventilé.
- Respiratoire** : Non requise pour l'utilisation prévue de l'imprimante.
- Gants** : Non requise pour l'utilisation prévue de l'imprimante.
- Protection de la peau** : Non requise pour l'utilisation prévue de l'imprimante.
- Yeux** : Non requise pour l'utilisation prévue de l'imprimante.

9 . Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Solide (Solide finement divisé.)
- Couleur** : Jaune.
- Odeur** : Légère odeur (Plastique.)
- Solubilité** : Insoluble(s) dans l'eau.
- Point de fusion/congélation** : Indéterminé.
- Densité relative** : Indéterminé.
- Volatilité** : Indéterminé.

10 . Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité du produit et réactivité** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Tenir éloigné des sources de chaleur et de la flamme, des étincelles et tout autres sources d'inflammation.
- Matières à éviter** : Matières très oxydantes.
- Produits de décomposition dangereux** : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, et substances organiques non identifiées.
- Polymérisation Dangereuse** : Ne se produira pas.
- Recommandations additionnelles** : Aucun connu.

11 . Informations toxicologiques

- Principales voies d'exposition** : Inhalation de poussières, contact avec la peau.
- Ingestion** : Faible toxicité orale aiguë. Exposition improbable dans le cadre de l'utilisation prévue.
- Toxicité orale aiguë rat DL50(mg/kg)** : >5000
- Inhalation** : Faible toxicité aiguë par inhalation. Comme pour toute exposition à des concentrations élevées de poussière, une irritation légère des voies respiratoires est possible. Exposition improbable dans le cadre de l'utilisation prévue. Le dioxyde de titane, un des composants mineurs de ce produit, ont été classé par l'IARC dans le groupe 2B (carcinogène probable). Ce classement est fondé sur des études de "surcharge des particules dans les poumons" chez le rat avec des particules dans l'air. Le toner n'est pas classé par l'IARC, le NTP ou l'OSHA.
- Conditions aggravantes** : L'exposition à des concentrations élevées de poussières en suspension, y compris de toner, peut aggraver des difficultés respiratoires existantes.
- Effets chroniques potentiels sur la santé** : EFFETS CANCÉROGÈNES:Classé 2B (Possible pour l'homme.) selon CIRC [Dioxyde de titane].
EFFETS MUTAGÈNES: Le test d'Ames est négatif (pas de mutagénicité) pour l'encre en poudre.
EFFETS TÉRATOGENES: Non disponible.
- La poussière du toner est considérée comme des particules en suspension dans l'air qui ne sont pas classées (PNOC) ou réglementées (PNOR).

12 . Informations écotoxicologiques

- Mobilité** : Indéterminé.
- Persistance/dégradabilité** : Indéterminé.
- Autres renseignements** : Aucun connu.

13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

- Élimination des déchets** : Ce produit n'est pas répertorié comme un déchet dangereux selon la Federal Regulation 40 CFR Part 261. S'il est éliminé sous sa forme originale, ce produit n'est pas répertorié comme un déchet dangereux et n'en présente pas les caractéristiques. Toutefois, selon le RCR, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de son élimination, s'il a été contaminé et doit donc être classé comme déchet dangereux. L'élimination du produit est soumise aux réglementations locales, provinciales et nationales.

14 . Informations relatives au transport

Non réglementé par un quelconque mode de transport.

15 . Informations réglementaires

États-Unis

- TSCA (USA)** : Tous les ingrédients figurant sur la liste TSCA (Toxic Substances Control Act) et ont été enregistrés ou en sont exempts.
- SARA / EPCRA (USA)** : Aucun des ingrédients de ce produit ne présente une quantité finale à déclaration obligatoire telle que définie dans l'EPCRA (Emergency Planning and Community Right-to-Know Act) -Section 302: EHS (Extremely Hazardous Substances) ou ne répond aux exigences de déclaration de substances extrêmement dangereuses telles que prévues à la Section 304.
- Californie prop. 65** : Ce produit ne contient aucune substance à des niveaux que l'État de Californie a déclarés comme provoquant le cancer, des anomalies congénitales ou autres problèmes de reproduction - California Proposition 65.

Listes de réglementations internationales

- EINECS (Europe)** : Tous les ingrédients figurant sur la liste EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés), ont été enregistrés sur l'ELINCS (Liste européenne des substances chimiques notifiées), ou en sont exempts.
- ENCS (Japon)** : Tous les ingrédients figurant sur la liste ENCS (Existing and New Chemical Substances) du Japon, ont été enregistrés ou en sont exempts.
- AICS (Australie)** : Tous les ingrédients figurent sur la liste du Australian Inventory of Commercial Substances (AICS), sont enregistrés ou sont exemptés.
- Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)** : Tous les ingrédients figurent sur la liste du Philippines Inventory (PICCS) ou sont exemptés.
- Inventaire de Corée (KECI)** : Tous les ingrédients figurant sur la liste ECL (Existing Chemical List) de la Corée, ont été enregistrés ou en sont exempts.
- Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)** : Tous les ingrédients figurent sur la liste du Chinese inventory (IECSC) ou sont exemptés.
- Canada**
- SIMDUT (Canada)** : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).
- DSL/NDSL** : Tous les ingrédients figurent sur la liste DSL (Domestic Substance List) canadienne, ont été enregistrés sur la NDSL (Non-Domestic Substances List), ou en sont exempts.
- Classification du Mexique** : Santé:1 Inflammabilité:1 Réactivité:0

16 . Autres informations

- Commentaires à l'issue de la révision** : Aucune modification significative des informations relatives à la santé et la sécurité.
- Références** : ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. -Fiche signalétique du fabricant. - 29CFR Partie 1910.1200 Réglementation OSHA sur les Fiches Signalétiques. - 49CFR Table de la Liste des substances dangereuses, #UN, Appellations réglementaires, GE. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2005. - Standards officiels du Mexique NOM-018-STPS-2000 et NOM-004-SCT2-1994.
- Date d'édition** : 09/15/2008
- Version** : 1

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.